



N/Réf. 228.17 XG/nb

Paris, le 28 novembre 2017.

**Assemblée Nationale**  
**126 rue de l'Université**  
**75355 Paris 07 SP**

**Aux Présidents des groupes parlementaires :**

- Les Républicains
- Mouvement démocrate et apparentés
- Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants
- Nouvelle gauche
- La France insoumise
- Gauche démocrate et républicaine

**Objet : Demande de saisine du Conseil Constitutionnel.**

Mesdames, Messieurs les Député.e.s,

En vertu de la révision de l'Article 61 de la Constitution introduite par la Loi constitutionnelle du 29 octobre 1974, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO vous sollicitent pour saisir le Conseil Constitutionnel sur la question relative à l'article 50 du projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 et en particulier, les alinéas permettant, tel que précisé dans l'exposé des motifs, « la suppression de l'opposabilité des conventions collectives de travail aux Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)».

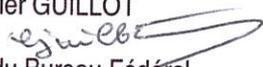
A ce titre, nous vous demandons de saisir le Conseil Constitutionnel pour contrer cette menace car il ne s'agirait non plus d'un bouleversement de la hiérarchie des normes mais de la suppression de l'opposabilité à la norme elle-même (mesure selon nous anticonstitutionnelle). De surcroît, les impacts budgétaires de ce texte ne permettraient plus de garantir les droits et les libertés des personnes accompagnées au sein des établissements et services conventionnés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à importante question.

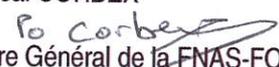
Dans l'attente de vous lire,

Recevez, Mesdames, Messieurs, les Député.e.s, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier GUILLOT

  
Membre du Bureau Fédéral

Pascal CORBEX

  
Secrétaire Général de la FNAS-FO

---

**CGT – Fédération Santé et Action Sociale / Tél. : 01 55 82 87 81**  
Case 538 – 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX.

**FO – Fédération Nationale de l'Action Sociale / Tél. : 01 40 52 85 80**  
7 Passage Tenaille – 75014 PARIS